



La Pouponnière et l'Âbri

Décharge pour les trajets entre la maison et les CVE de la Fondation

Selon les règlements des CVE, nous vous rappelons que : « pour des raisons de sécurité, les parents accompagnent l'enfant pour les trajets entre la maison et les CVE. Dans le cas exceptionnel où cette tâche est confiée à un mineur (**moins de 12 ans exclus**) elle est négociée avec la Direction du CVE et elle est sous l'entière responsabilité des parents. »

Nom et prénom de l'enfant :

Nom de la personne mineure qui vient chercher notre fille / fils :

Nom : Prénom :

Né/e le :

No de téléphone en cas de problème :

Nous prenons l'entière responsabilité du trajet de notre fille/fils avec la personne susmentionnée et de ses éventuelles conséquences.

Date :

Signature du (de la) représentant(e) légal(e) :